

Victime d'un accident : Comment obtenir une indemnisation de ses préjudices

Conseils pratiques publié le 07/01/2019, vu 701 fois, Auteur : [DVA Experts](#)

Je suis victime d'un accident corporel. Je souhaite obtenir une indemnisation de mes préjudices (nomenclature d'Intilhac).

Pour les accidents avec un tiers responsable :

Il est possible d'obtenir une indemnisation auprès du responsable ou auprès de son assurance.

- Soit au titre d'une garantie responsabilité **civile vie privée** pour les accidents autre que les accidents de la route
- Soit au titre d'un contrat d'assurance automobile garantie **responsabilité civile** pour les accidents de la route.

Dans ce type d'accident causé par un tiers, l'assureur du responsable va devoir proposer une indemnisation de [vos préjudices corporels](#). Ces préjudices seront déterminés par une [expertise médicale](#).

L'[expertise médicale](#) est mise en place par l'assurance chargée de vous indemniser.

Cet examen médical est par conséquent gratuit.

L'expert médical désigné par l'assurance devra quantifier toutes les [séquelles indemnisables](#) suite à l'accident.

Pour les accidents sans tiers responsable :

Pour obtenir une indemnisation des préjudices corporels, il faut avoir un contrat d'assurance spécifique.

- Soit un **contrat "garantie accident de la vie"** souscrit auprès d'une assurance pour les accidents n'impliquant pas de véhicule à moteur
- Soit un contrat d'assurance dénommé "**garantie conducteur**" pour les accidents en tant que conducteur d'un véhicule à moteur

Dans ce type d'accident, l'assureur va devoir indemniser les préjudices corporels **en fonction des postes de préjudices** prévus par le contrat concerné (**garantie accident de la vie ou garantie du conducteur**).

C'est pourquoi, vous avez toujours intérêt de souscrire un contrat d'assurance garantissant une protection en cas de blessures pour obtenir une [indemnisation des préjudices corporels](#) subis car personne n'est à l'abri d'un accident sans tiers en cause.

Il est également important avant de souscrire un tel contrat de garantie dommage corporel de vérifier quels sont les préjudices couverts et sous quelles conditions l'indemnité est versée.

Source : <http://www.dva-experts.com/actualite/victime-dun-accident-comment-obtenir-une-indemnisation-de-ses-prejudices/>